

CONSEIL SYNDICAL du 18 octobre 2021

Rapport n° 20211018 - 04

Objet : Participation employeur pour les contrats de prévoyance

Mesdames, Messieurs,

Le SMEA31 a mis en place en 2013 une participation mensuelle à la protection sociale complémentaire, pour les risques santé et prévoyance, dans le cadre de la labellisation.

Cette procédure garantit la liberté de l'agent à choisir le contrat labellisé, répondant au plus près à ses besoins.

Tous les agents adhérant à un contrat labellisé se voient verser un forfait de base mensuel.

S'agissant de la répartition au regard des risques, il est proposé d'augmenter la participation employeur pour la prévoyance et de participer à hauteur de :

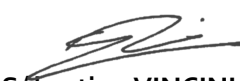
Participation actuelle :

FORFAIT BASE 'SANTE & PREVOYANCE' > 1750,00€ NET (18,70€)	FORFAIT BASE 'RISQUE SANTE' > 1750,00€ NET (13,80€)	FORFAIT BASE 'RISQUE PREVOYANCE' > 1750,00€ NET (4,90€)	MAJORATION 'SANTE & PREVOYANCE' < 1750,00€ NET (24,00€)	MAJORATION 'RISQUE SANTE' < 1750,00€ NET (17,90€)	MAJORATION 'RISQUE PREVOYANCE' < 1750,00€ NET (6,10€)
---	--	---	---	--	---

Proposition :

FORFAIT BASE 'SANTE & PREVOYANCE' > 1750,00€ NET (19,70€)	FORFAIT BASE 'RISQUE SANTE' > 1750,00€ NET (13,80€)	FORFAIT BASE 'RISQUE PREVOYANCE' > 1750,00€ NET (5,90€)	MAJORATION 'SANTE & PREVOYANCE' < 1750,00€ NET (26,00€)	MAJORATION 'RISQUE SANTE' < 1750,00€ NET (17,90€)	MAJORATION 'RISQUE PREVOYANCE' < 1750,00€ NET (8,10€)
---	--	---	---	--	---

Il appartient au Conseil Syndical de bien vouloir en délibérer.


Sébastien VINCINI
 Président du Syndicat Mixte
 de l'Eau et de l'Assainissement
 de Haute-Garonne